



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► Communauté de communes du Val d'Ille (35)

Retour sur 4 années d'expérimentation du fauchage tardif des bords de route

Depuis 2009, la Communauté de communes du Val d'Ille a développé un fauchage tardif des bords de route. Une expérimentation qui s'est accompagnée d'une évaluation : biodiversité, bilan énergétique, valorisation des déchets de fauche... pour avancer dans la cohérence.

La volonté politique est notamment animée par la pleine conscience de l'arrivée d'une aire de l'« après pétrole » à moyen terme et donc par le nécessaire développement de solutions rapides. L'équipe des élus communautaire s'est ainsi attachée à engager une véritable politique de développement, partagée entre les 10 communes, réduisant la dépendance du territoire vis-à-vis des énergies fossiles et préservant les ressources du territoire. Au-delà de son plan climat énergie territorial, le Val d'Ille a initié une étude pour lancer un contrat nature Trame verte et bleue et lancer ainsi un programme d'action volontariste sur la biodiversité.

↗ La compétence voirie

Les 10 communes ont décidé de confier la compétence « voirie » à la Communauté de communes. Cela concerne 270 kms de voiries soit 540 kms d'accotements gérés par une équipe de 2 personnes au service environnement et de 3 agents au service voirie. L'entretien des chemins de randonnée, l'aménagement des espaces verts communautaires sont par ailleurs confiés à l'association d'insertion Val d'Ille Environnement (VIE).

« Par tardif, nous entendons deux aspects : la fauche a lieu après le 15 juillet (suffisamment tard pour favoriser la reproduction des espèces mais suffisamment tôt pour limiter la pousse des chardons) et une seule fois dans l'année » explique Sabina Badea.

↗ Une montée en puissance progressive

L'expérimentation de fauchage tardif a démarré en 2009. Elle concerne depuis 2009, 100% des talus et fossés et depuis 2012, 25% des accotements. « On ne pourra guère aller plus loin, compte-tenu de la volonté de n'entretenir en fauche tardive qu'un côté de la route et que toutes les routes ne sont pas adaptées au fauchage tardif » indique Aude Pelichet. Les 75% restant font l'objet d'un fauchage classique : mai (carrefours, virages), juillet (carrefours, virages, accotements), septembre (accotements).

↗ Retour sur la chronologie

2009 : Mise en place de la fauche sur 34 kms d'accotements de part et d'autre d'une même route. Le choix des tronçons pilotes a été fait en lien avec les communes concernées. « Suite à cette 1^{ère} expérimentation, nous avons eu des critiques concernant les questions de sécurité des piétons, cyclistes, voitures... en raison d'une visibilité amoindrie » indique Aude Pelichet.

2010 : L'expérimentation reste à 33 kms d'accotement avec le choix de ne faucher qu'un côté de la même route. « Depuis, nous avons plus d'arguments face aux remarques sur les questions de sécurité »

2011 : Le nombre de tronçons passent à 80 kms d'accotements !

2012 : 123 kms d'accotements sont concernés avec une amélioration de la continuité écologique.



Panneau réalisé par le chantier d'insertion VIE et placé sur les tronçons concernés

Crédit photo : CCVI

Pour une gestion cohérente



Crédit photo : CCVI

« Les collectivités et l'Etat dépensent des millions d'euros dans des politiques de reconquête de la qualité des eaux, de préservation de la biodiversité, de réduction des déchets. A travers le fauchage tardif, nous essayons d'agir à la source et d'intégrer ces problématiques dans nos pratiques de gestion. »
Aude Pelichet - élue déléguée à la biodiversité

➤ Export des déchets de fauche ?

« Le fait de ne pas laisser les résidus de fauche sur place a plusieurs intérêts majeurs : ça améliore la biodiversité, limite les transferts de matière organique dans l'eau et le curage des fossés » indique Aude Pelichet. Mais cela pose deux difficultés : la valorisation des résidus de fauches et la consommation en carburant pour les ramasser puis les acheminer vers les plateformes de dépôt ». La CCVI a expérimenté plusieurs matériels et solutions :

	2011	2011	2012
	fossés et talus	accotements	
Matériel	épareuse à bras et broyeur d'accotement	broyeur d'accotement	
Linéaire	xxx	xxx	100 kms
Quantité exportée	200 tonnes	127 tonnes	408 tonnes
Location matériel	9 900 euros HT	3 500 € HT	7 000 € HT
Formation agents			
Valorisation	compostage	compostage	méthanisation
Coût traitement	770 € HT (sictom)	500 € HT (sictom)	0 € HT

Une des difficultés rencontrées a été le phénomène de bourrage dans les coudes de la centrale d'aspiration. Par ailleurs, « la solution de compostage n'est pas jugée totalement satisfaisante : elle nous est facturée par le Sictom et amène des déchets verts sur la plateforme à un moment où elle est déjà fortement sollicitée par les tontes de pelouse et les tailles de haies ». En 2012, l'intégralité des résidus de fauche a été donnée gratuitement aux 2 agriculteurs du territoire disposant d'unité de méthanisation.

➤ Une évaluation multi-critères

Afin d'évaluer l'éco-bilan, plusieurs études ont été menées

- des analyses réalisées sur 3 tronçons ont montré que l'herbe exportée était conforme à la norme compostage. Cela a permis de lever les craintes de certains agriculteurs
- un inventaire floristique a été réalisé par Thomas Houssin, étudiant en en Licence d'agronomie à l'Université de Rennes 1. « Elle révèle une plus grande quantité et variétés d'espèces, avec une différence selon que le tronçon est situé près d'une zone cultivée ou d'une prairie permanente »

- un bilan des gaz à effet de serre (GES) des opérations avec exportation a également été menée en comparaison avec un fauchage classique : « l'exportation avec méthanisation permet de produire l'équivalent de 34 272 litres de fuel, soit nettement plus que ce qui a été consommé ».

➤ Expliquer, convaincre...

« La communication est cruciale pour cette opération qui implique un changement de regard sur la gestion des bords de route » indique Aude Pelichet. « Depuis 2010, des panneaux en bois sont réalisés par le chantier d'insertion et placés sur les tronçons concernés ». Certains doivent être régulièrement réparés en raison du vandalisme. « Certains opposants évoquent le salissement des parcelles par les chardons. Au contraire, ces derniers sont favorisés lorsque le sol est mis à nu par les entretiens classiques. Les effets seront sur le long terme car la fauche tardive favorise des plantes qui concurrencent les chardons. » En parallèle, la CCVI organise tous les ans une opération de « coupe des têtes de chardons » en mobilisant les services des communes. Des communications dans les bulletins municipaux et dans la presse sont réalisées tous les ans.



L'épareuse à bras articulé dotée d'une centrale d'aspiration (2011)



Le broyeur d'accotement doté d'une centrale d'aspiration (2011 et 2012)

Les Points forts

- une définition des tronçons concernés en lien avec les communes
- une évaluation et une recherche continue de solutions en fonction de problématiques soulevées
- une communication tout au long du projet ■

Les Points d'améliorations

- un matériel peu adapté pour l'exportation sur les talus et pour accéder à certains accotements
- les consommations importantes de carburant pour l'exportation
- le peu de débouchés de valorisation
- le temps nécessaire pour convaincre, informer, ... ■

CONTACT :

Aude-Pelichet, élue déléguée à la biodiversité et Sabina Badea, chargée de l'environnement
Tél. CCVI : 02 99 69 86 86 / e-mail : sabina.badea@valdille.fr

BRUDED est soutenu par :

